

## Référentiel de compétences et d'évaluation

## « Pratique du droit fiscal en comptabilité »

COMPÉTENCES PROFESSIONELLES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle, cas d'entreprise) :	Les calculs nécessaires sont correctement réalisés.
C1: Anticiper la charge financière correspondant à l'imposition sur les sociétés d'une entreprise, en application du code général des impôts et des conventions fiscales internationales fiscales internationales, afin de sécuriser la gestion de l'entreprise en la matière.	Le candidat dispose d'un descriptif de l'activité d'une entreprise fictive, ainsi que de l'ensemble des éléments comptables (balance et éléments composant son résultat comptable), lui permettant de déterminer le résultat fiscal et d'établir les états de la déclaration de résultat correspondants.  Il doit :  - Indiquer le montant du bénéfice imposable de l'entreprise,  - Etablir les états 2058A et B de la déclaration de résultat.	Les retraitements sont réalisés en appliquant les déductions adaptées, en repérant les produits non imposés ou imposés à un taux réduit, ainsi que les charges non déductibles fiscalement, dans le respect des règles fiscales en vigueur.  Les déficits fiscaux sont correctement reportés et imputés, dans le respect des règles de reports en avant et en arrière.  La justification des choix opérés est adaptée.  Le montant du bénéfice imposable est correct.
	Durée : 30 min	
C2: Repérer des opportunités d'économies d'impôt sur les sociétés, en étudiant les crédits d'impôt (recherche, innovation, mécénat,) auxquels une entreprise peut prétendre selon son activité, afin de réduire les charges fiscales de l'entreprise.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle) :	Le candidat identifie les crédits d'impôt (IS), auxquels l'entreprise peut prétendre.  Le candidat applique correctement les mécanismes de crédit
	Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées, puis question ouverte de préconisation de crédit d'impôt.  Durée : 15 min	d'impôts prévus dans le Code Général des Impôts :  - Il anticipe les remboursements de créances de crédits d'impôt.  - Les années de remboursement de ces créances sont correctement anticipées.
	50.55 . 15	Le crédit d'impôt préconisé est correctement estimé.







COMPÉTENCES PROFESSIONELLES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C3: Identifier les situations dans lesquelles les référentiels supranationaux (conventions fiscales internationales) s'appliquent à l'activité d'une entreprise, afin de mettre celle-ci en conformité avec ses obligations fiscales internationales.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées, et question ouverte portant sur des points d'attention et/ou des risques encourus par une société fictive au plan fiscal, en raison de son activité à l'international.  Durée: 15 min	Le candidat identifie clairement les opérations internationales d'entreprise ayant une répercussion fiscale, en application du Code Général des Impôts et des Conventions fiscales internationales:  - Les points d'attention et/ou les risques encourus par la société sont repérés,  - Les obligations documentaires qui en découlent sont identifiées,  - Les sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations documentaires sont identifiées,  - Une étude complémentaire par un expert fiscaliste est préconisée si nécessaire, et cette préconisation est argumentée.
C4: Déterminer quelle TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et quel taux de TVA appliquer aux différentes activités de son entreprise, en France, dans et en dehors de l'Union Européenne, afin que la facturation émise par l'entreprise soit conforme au Code Général des Impôts.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées. On demande au candidat d'appliquer les règles fiscales et de facturation relatives à la TVA.  Durée: 15 min	Exemples de critères de conformité au Code Général des Impôts:  - La déduction de la TVA est correcte, selon les cas, - La date de déduction de la TVA est correctement choisie, selon la temporalité de l'opération correspondante, - Les règles de taux de TVA sont adaptées aux secteurs d'activité, - Le fait générateur de la TVA d'une prestation de services/ d'une livraison de biens est correctement déterminé, - Les mentions devant être portées sur les factures, en lien avec la TVA, sont appliquées.



COMPÉTENCES PROFESSIONELLES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C5: Déterminer le montant de la TVA déductible, afin de récupérer et/ou de régulariser une partie de la TVA due, en respectant les conditions d'exercice du droit à déduction en vigueur.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle, cas d'entreprise):  Le candidat dispose de la présentation et des données comptables d'une entreprise fictive, lui permettant de déterminer les différents taux de TVA auxquels sont assujetties les différentes entités de l'entreprise.  Il doit déterminer le coefficient de déduction de TVA de l'entreprise présentée dans le cas.  Durée : 30 min	L'ensemble des calculs et décisions est conforme au Code Général des Impôts :  - Le coefficient de déduction de TVA est correct.  - Les déductions de TVA appliquées sont adaptées à la réalité du cas pratique.  - Le candidat justifie ses choix.  - Les montants calculés sont exacts.
C6: Analyser la situation d'une entreprise au regard de la taxe sur les salaires, selon les modifications d'organisation opérées, afin d'anticiper les variations des charges correspondantes, en application du Code Général des Impôts.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées. Le candidat doit appliquer les règles fiscales relatives à la taxe sur les salaires.  Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle, cas d'entreprise):  Dans le cas d'une holding mixte ayant à la fois une activité de prestations de services et d'autres activités non assujetties à la taxe sur les salaires, le candidat doit indiquer le montant de la charge de l'entreprise concernant la taxe sur les salaires.  Durée: 45 min	Les cas portent sur différentes situations d'entreprises, pour lesquelles le candidat détermine si la taxe sur les salaires s'applique. Le critère est celui de la validité de la réponse, au regard de l'application du Code Général des Impôts (CGI).  Les règles du CGI sont correctement appliquées:  - Le calcul de l'assiette de la taxe est exact.  - La taxe sur les salaires est déterminée de façon adaptée.  - La méthode employée est correctement justifiée.  - Le calcul du coefficient d'assujettissement à la taxe sur les salaires est exact.







COMPÉTENCES PROFESSIONELLES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C7: Sécuriser juridiquement la facturation électronique d'une entreprise en s'assurant de la correspondance effective entre la réalité de la production, au sens large, et celle de la comptabilité, dans le respect des règles applicables et des obligations des entreprises, afin de prévenir un défaut de conformité de la facturation et donc un risque financier.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées.  On attend du candidat qu'il applique les obligations en matière de facturation électronique.  Durée: 10 min	Les règles du CGI sont correctement appliquées :  - Le fonctionnement de la signature électronique est respecté,  - L'archivage préconisé par le candidat est conforme aux exigences de l'Administration fiscale, dans le process d'Echange de données,  - Le traitement des factures au format dit « PDF » est conforme,  - La préconisation par le candidat de la mise en place de la piste d'audit fiable est adaptée, selon les cas proposés,  - Les sanctions encourues en cas de non conformités sont prises en compte.
C8: Contrôler les avis d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et/ou de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), afin de s'assurer que la méthode retenue par l'administration fiscale est appropriée.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Cas d'entreprise : réaliser une déclaration de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), à partir des données du cas proposé.  Durée : 10 min	Les formulaires de CFE ou de CVAE sont renseignés de façon adaptée au cas pratique.  Les données indiquées sont issues des immobilisations de l'entreprise et sont exactes.  La méthode choisie est adaptée et justifiée.
C9: Déterminer le résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré de sociétés, afin de transmettre cette donnée aux dirigeants du groupe et d'anticiper la déclaration fiscale correspondante.	Mise en situation professionnelle (évaluation écrite individuelle):  Cas d'entreprise : déterminer le résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré de deux sociétés, à partir des données du cas proposé.  Durée : 10 min	Les résultats fiscaux des entreprises d'un groupe intégré sont retraités de façon adaptée. La justification des choix opérés est correcte. Le montant du résultat fiscal d'ensemble est correct.





COMPÉTENCES PROFESSIONELLES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C10: Identifier les opportunités et/ou les risques résultant de l'application du régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe d'entreprises, et déterminer quel type de convention d'intégration fiscale est approprié en la matière, afin de préconiser des options et solutions aux dirigeants concernés, dans son domaine d'expertise.	Mise en situation professionnelle (évaluation orale individuelle, cas d'entreprise):  Le candidat doit analyser une situation d'intégration fiscale fictive, à partir d'un cas complexe, et élaborer un argumentaire pour donner son analyse des opportunités et risques que représente cette intégration.  Durée: 30 min de présence du candidat o Le candidat reçoit le cas, il prépare l'entretien pendant 10 min.  o Il présente sa réflexion et développe son argumentaire et répond aux questions du jury pendant 20 min.  o Le Jury dispose ensuite d'une grille d'évaluation adaptée et de 10 min pour délibérer et formuler un avis collectif.  Pour cette épreuve, le jury est composé d'un représentant de Fidal Formations et d'un avocat externe à Fidal Formations, tous deux spécialistes du droit fiscal.	Dans cette épreuve, c'est la réflexion et l'argumentaire développés qui sont évalués.  Ceux-ci doivent pouvoir être correctement justifiés d'un point de vue technique.  Les autres critères évalués sont :  - La capacité de synthèse  - L'assertivité, la capacité de conviction  - La capacité d'argumentation  - Le respect du temps imparti.

Durée totale des évaluations : 3h30

